



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 02 AVRIL 2024

Le deux avril deux mille vingt-quatre à vingt heures et seize minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Liancourt Saint-Pierre, se sont réunis à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Étaient présents : Nathalie AUROUX, Alexandre CHAPELON, Vincent COUTEAU, , Angélique HRYNIUKA, Axel INGWILLER, Sylvain LE CHATTON, Jérôme LEROY, Fabienne MAHÉ, Vanessa YHUEL.

Était absente excusée : Martine LEREBOURG, Virginie HERVOUET, Laurent LAROCHE.

Martine LEREBOURG a donné pouvoir à Fabienne MAHÉ

Virginie HERVOUET a donné son pouvoir à Vanessa YHUEL.

Jérôme LEROY a été nommée secrétaire.

La séance est ouverte à 20h16 sous la présidence de M. Sylvain LE CHATTON, Maire, qui annonce l'ordre du jour.

oooooooooooo

- Approbation du Compte-Rendu du CM du 12 mars 2024
- Vote du CFU Commune (compte de Gestion) / **délibération**
- Affectation du résultat / **délibération**
- Vote des subventions pour les associations / **délibération**
- Vote des taux de fiscalité directe locale / **délibération**
- Vote du budget de la commune / **délibération**
- Convention d'instruction des droits des sols / **délibération**
- Taxe d'aménagement / **délibération**
- Réalisation d'une étude de marché de dépôt de pain / tournée de pain
- Questions diverses

oooooooooooo

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 12 mars 2024 : reporté au prochain Conseil Municipal.

oooooooooooo

- Vote du CFU Commune (Compte de Gestion) - (délibération n° 2024-08)

Fonctionnement :

Total dépenses : 405 419,60 €
Total recettes : 475 076,79 €
Résultat de l'exercice : 69 657,19 €
Résultat antérieur : 509 846,28 €
Résultat de clôture : 579 503,47 €

Investissement :

Total dépenses : 848 280,07 €
Total recettes : 517 188,61 €
Résultat de l'exercice : -331 091,46 €
Résultat antérieur : 16 308,87 €
Résultat de clôture : -314 782,59 €

Le Conseil municipal approuve le CFU 2023.

La délibération a été votée à l'unanimité.

- Affectation du résultat - (délibération n° 2024-09)

- 1) Le Conseil Municipal décide d'affecter en section d'investissement recette au compte 1068 la somme de 314 782.59 €
- 2) Le Conseil Municipal décide d'affecter en section de fonctionnement recette au compte 002 la somme de 264 720.88 €

Le Conseil après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.

- Vote des subventions pour les associations - (délibération n°2024-10)

Le Conseil Municipal a délibéré pour attribuer la somme de 890 € **au compte 65748** aux Associations suivantes **sous conditions d'obtenir les dossiers complets :**

APEI/UNAPEI 60 (ensemble) : 100 €

Club Sportif Chaumontois : 280 €

Détente Boissy le Bois : 60 €

Fil d'Ariane : 100 €

Les jardins familiaux : 120 €

Modern'Jazz dance : 40 €

Secours catholique : 150 €

Vexin Country : 40 €

TOTAL : 890 €

Compte 6281

Centre Social Rural : 3 360 € + 2 274 €

La délibération a été votée à l'unanimité.

- Vote des taux de fiscalité directe locale - (délibération n°2024-11)

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2021 à 2023, est de nouveau voté à compter de 2024. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux inchangés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 37,16 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 32,57%
- taxe d'habitation : 13,07 %

Les taux restent donc inchangés.

CHARGE Monsieur le Maire notifie cette décision et l'état 1259 complété aux services préfectoraux.

La délibération a été votée à l'unanimité.

- Vote du budget de la commune - (délibération n°2024-12)

SECTION FONCTIONNEMENT : Equilibré en recettes et dépenses pour : 725 953.88 €

DEPENSES :

Chapitre 11 : 395 683.88 €
Chapitre 12 : 116 350.00 €
Chapitre 14 : 21 420.00 €
Chapitre 23 : 25 000.00 €
Chapitre 65 : 163 900.00 €
Chapitre 66 : 2 100.00 €
Chapitre 68 : 1 500.00 €

RECETTES :

Chapitre 002 : 264 720.88 €
Chapitre 70 : 7 150.00 €
Chapitre 73 : 249 267.00 €
Chapitre 74 : 178 311.00 €
Chapitre 75 : 26 500.00 €
Chapitre 76 : 5.00 €

SECTION INVESTISSEMENT : Equilibré en recettes et dépenses pour : 548 982.59 €

DEPENSES :

Chapitre 001 : 314 782.59 €
Chapitre 41 : 30 200.00 €
Chapitre 16 : 51 000.00 €
Chapitre 21 : 153 000.00 €

RECETTES :

Chapitre 21 : 25 000.00 €
Chapitre 10 : 381 782.59 €
Chapitre 13 : 142 200.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le Budget Communal.

La délibération a été votée à l'unanimité.

- Convention d’instruction des droits des sols : (délibération n°2024-13)

Cela concerne l’instruction des permis de construire, des déclarations au préalable et des certificats d’urbanismes opérationnels. Comme la commune n’a pas les compétences pour instruire ces pièces, c’est la communauté de communes qui s’en charge.

La communauté de communes a monté un service d’instruction des droits des sols. Après les délibérations avec les élus, la communauté de communes demande aux communes une participation financière à chaque demande d’instruction avec création d’espace.

La nouvelle convention proposée est la suivante : tout type de demande sera facturée comme dans le tableau ci-dessous :

Type de demande (y compris demande modificative)	Tarif / acte
Cub	80.00 €
DP	80.00 €
PD	250.00 €
PCmi	250.00 €
PC	350.00 €
PA	400.00 €

Cette convention est valable un an.

La délibération a été votée à l’unanimité.

- Taxe d’aménagement :

Cette délibération a été reportée au prochain Conseil Municipal.

- Questions diverses :

⇒ Réalisation d’une étude de marché de dépôt de pain / tournée de pain :

Présenter ce point au prochain Conseil Municipal.

⇒ Illiwap / PanneauPocket :

Des habitants ont demandé à Angélique pourquoi la commune n’avait pas Illiwap.

Dans la commune, l’application PanneauPocket est utilisée. C’est une application sur laquelle on met des alertes. 109 personnes l’utilisent.

⇒ Panneau 40 et balises aux tourbières :

Demande de mettre un panneau 40 car on l’a volé. Les limitations ne sont plus valables dans les communes. Proposition de mettre un panneau 30 dans le village.

Demande de mettre des balises afin que les tracteurs roulent sur le bas côté, en bas de la rue de Loconville et non sur l’herbe.

oooooooooooo

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion du Conseil s'est levée à 22h46.

oooooooooooo

Liste des délibérations :

- Vote du CFU Commune (Compte de Gestion) (**délibération 2024-10**)
- Affectation du résultat (**délibération 2024-11**)
- Vote des subventions pour les associations (**délibération 2024-08**)
- Vote des taux de fiscalité directe locale (**délibération 2024-09**)
- Vote du budget de la commune (**délibération 2024-12**)
- Convention d'instruction des droits des sols (**délibération 2024-13**)

<p>Le Maire</p>  <p>Sylvain LE CHATTON</p>	<p>Le secrétaire de séance</p>  <p>Jérôme LEROY</p>
---	---

Fait à Liancourt Saint-Pierre le 11 avril 2024